

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir ».
La taxe d'apprentissage demeure plus que jamais une ressource essentielle pour un établissement tel que le nôtre.

Si le taux, reste inchangé, à **0,68% de la masse salariale**, sa **décomposition est à présent la suivante (à partir de janvier 2020) :**

87% destiné au financement de l'apprentissage, qui s'apparente à l'ancien quota d'apprentissage (la fraction régionale est supprimée)

13% pour le solde (anciennement Barème ou Hors-Quota), est affecté par les entreprises librement et directement (sans intermédiaires) aux établissements de leur choix.

Le niveau de prise en charge des formations est déterminé par les branches professionnelles d'appartenance des entreprises.

Les financements seront collectés par les OPCO (Opérateurs de compétences, au nombre de 11), et par l'URSSAF à partir de 2021

En 2020, vous verserez directement le barème, solde de la taxe d'apprentissage, soit 13% aux lycées dispensant des formations de niveaux CAP au BTS

Comme le lycée DOUCET

DESIGNEZ COMME BENEFICIAIRE

Le lycée des Métiers de la Production Industrielle, des Ouvrages en Bois et des Services aux Entreprises

NOTRE REFERENCE UAI : 0500032N



Lors de la dernière campagne, la collecte de T.A. du lycée Doucet a permis de :

- ✓ Réaliser une salle didactique destinée à mettre en œuvre les nouvelles technologies du génie électrique et permettre l'étude de solutions en lien avec l'amélioration de l'efficacité énergétique active.
- ✓ Réaliser une maison témoin selon la norme RT 2020 pour la filière MELEC
- ✓ Réaliser une route pédagogique pour la filière MELEC
- ✓ Réaliser des sorties et voyages pédagogiques à caractère professionnel et ainsi participer à la construction de parcours ambitieux pour nos élèves, comme la visite de l'Assemblée Nationale, d'usines comme Les Maîtres Laitiers....
- ✓ Favoriser la culture dans le cadre d'un partenariat avec le Trident, scène nationale de théâtre à Cherbourg.
- ✓ Favoriser les Périodes de Formation en Milieu Professionnel à l'étranger pour les élèves de Bac Professionnel Gestion Administration et Constructeur bois et ceux de CAP Charpentier de Marine (Norvège)
- ✓ Participer aux frais de stages des élèves.
- ✓ Continuer à entretenir nos équipements afin de toujours répondre au mieux aux besoins des industriels et de la réalité du terrain : réalisation de potences de soudage pour une meilleure ergonomie, achat de rayonnages pour le magasin pédagogique.

Nos projets pour 2021 :

- ✓ Investir dans une remorque camion afin de travailler sur un système à taille réelle pour les actions de chargement et déchargement de véhicules pour les formations logistiques.
- ✓ Réaliser un abri à bateaux pour la filière Charpente Marine
- ✓ Réaliser une voiture électrique pour la filière MELEC et permettant également aux élèves de 3^{ème} d'être préparés à l'ASSR.
- ✓ Réaliser des bancs pour les vestiaires (filière Bois et Métal)
- ✓ Visiter les halles de RUNGIS avec les élèves de Bac Pro Logistique.
- ✓ Découvrir Londres avec les élèves de Bac Pro Gestion Administration, section Européenne.